

des Canadiens, je propose, avec l'appui du député de Regina-Est (M. de Jong):

Que la Chambre tienne une promesse faite par le premier ministre au cours de la campagne électorale de 1980, à savoir: «que la loi sur l'examen de l'investissement étranger soit amendée de façon qu'on puisse vérifier si les grandes entreprises étrangères procurent vraiment des avantages appréciables au Canada».

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LE VERSEMENT D'UNE PENSION COMPENSATRICE AUX ANCIENS COMBATTANTS DE HONG KONG

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, étant donné que la Division des laboratoires du ministère de la Santé de la Colombie-Britannique a détecté la présence tant de strongylose que d'amibiase chez les anciens prisonniers de guerre canadiens en Extrême-Orient, je propose, appuyé par le député de St. Catharines (M. Reid):

Que la Chambre charge le ministre des Affaires des anciens combattants de prendre aussitôt des mesures pour que les anciens combattants de Hong Kong atteints de ces maladies puissent bénéficier d'une pension compensatrice spéciale.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

M. Baker (Nepean-Carleton): M. Campbell a dit oui.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE BIEN-ÊTRE

L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE CANDIDATS À TORONTO

M. Neil Young (Beaches): Madame le Président, le nombre de personnes qui s'inscrivent au bien-être social de Toronto est sans précédent depuis la mise en place de l'administration métropolitaine. Comme une proportion élevée de ces candidats aux prestations pourraient travailler s'il y avait des emplois, je propose, appuyé par le député de Hamilton Mountain (M. Deans):

Que la Chambre ordonne au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social d'offrir une aide immédiate sous forme d'une augmentation des paiements de transfert au titre des prestations de bien-être social et qu'elle enjoigne au ministre de l'Emploi d'accélérer l'application du programme RELAIS dans la région métropolitaine de Toronto.

Questions orales

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

● (1415)

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA SÉCURITÉ NATIONALE

L'AFFAIRE DU PROFESSEUR CANADIEN—L'IDENTITÉ DE JACQUES LALIBERTÉ

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Madame le Président, je sais que le ministère a préparé des notes pour que le solliciteur général puisse aujourd'hui identifier ou non le dénommé Jacques Laliberté. Le solliciteur général peut-il nous dire si quelqu'un du nom de Jacques Laliberté a appartenu aux services de renseignements canadiens ou en fait actuellement partie?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Madame le Président, je suis désolé de répéter toujours les mêmes réponses, mais l'identité de cette personne, le fait qu'elle existe ou non et le rôle qu'elle a joué sont en cause dans un procès en Grande-Bretagne qui porte sur de graves accusations. Je prie le député de laisser ce genre d'information être mis au jour devant ce tribunal et non devant celui-ci.

LES RENSEIGNEMENTS DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Madame le Président, il ne devrait pas être permis aux ministres de jouer sur les deux tableaux. Si aucune déclaration ne peut être faite sur aucune de ces questions par un ministre de la Couronne, que les ministres respectent la consigne, ce qu'ils ne font pas. Par exemple, vendredi matin à la Chambre, le ministre de la Justice a déclaré textuellement que la GRC et le gouvernement du Canada ne possédait pas tous «les renseignements qui ont été publiés ces deux dernières semaines» au moment où il a été décidé de ne pas tenter de poursuites. Cette observation nous prouve que les ministres essaient de jouer sur les deux tableaux. Le solliciteur général était présent à la Chambre et il a entendu les déclarations de son collègue. Quels sont les renseignements parmi ceux qui ont été révélés au procès du professeur Hugh Hambleton en Grande-Bretagne que la GRC ici au Canada ne possédait pas au moment où l'on a décidé de ne pas tenter de poursuites?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Madame le Président, l'affirmation que mon collègue a faite l'autre jour n'a aucune incidence sur le procès qui a lieu en Grande-Bretagne. Je préfère ne pas répondre avant le procès à la question qui m'est posée.